



Une équipe à vos côtés



l'accord NAO 2021

Voici en résumé ce qui a été validé :

1 : **Augmentation générale de 2%** à l'ensemble des salariés bénéficiant d'une année d'ancienneté au 1er décembre 2021 ;

2 : **Revalorisation des primes relatives au secteur de la Santé ouverts 7j/7** à compter du 1er janvier 2022:

- Prime d'activité continue: 60€ brut au lieu de 47€
- Prime de service minimum: 30€ brut au lieu de 22,5€
- Prime weekend: 35€ brut au lieu de 30€ ;

3 : **Mensualisation du 13ème mois** à la demande du salarié ;

4 : **Réattribution des congés donnés par les salariés** pendant la crise sanitaire en 2020.

Retrouvez l'accord complet & validé



Rejoignez-nous!

sur Facebook et profitez de nos communications "Flash Info" mensuelles, actualités juridiques, informations CSE et **futurs événements** !

Recevez nos mails et répondez à notre **prochain sondage**

Faites-nous la demande à cette adresse:

✉ : unsa.api@gmail.com

f : [UNSA Api Restauration](https://www.facebook.com/UNSA-Api-Restauration)

Le bureau UNSA API



Eric Gaulier

06.14.81.34.16

eric.gaulier66@gmail.com



Cédric Petit

06.28.17.25.91

cpetit.unsa@gmail.com



Carine Murville

06.49.99.48.55

carine.murville@gmail.com



Philippe Wibaut

06.40.26.12.70

wibphil1606@gmail.com



Adil Megrou

06.89.68.62.40

adil.megrou@gmail.com



100%

